

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général de Ballens le 12 décembre 2024

Présidence : M. Jérôme Borel

Le Président, Jérôme Borel souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette dernière séance de l'année 2024.

En préambule, il salue la présence de M. Nicolas Bresch, garde forestier, qui, sur invitation de la Municipalité, prendra la parole au sujet des bois communaux.

Par ailleurs, il rappelle que toute personne souhaitant prendre la parole est priée de lever la main et de se lever avant de s'exprimer.

De plus, le Président relève le nombre remarquable de personnes souhaitant être assermentées lors de cette séance. Il insiste sur la retenue, le respect des règles de bienséance et d'écoute (art. 26, puis art. 63 à 67 du Règlement du Conseil général de Ballens) qui doivent présider à la solennité des débats. Il demande à toutes et tous de bien garder présentes à l'esprit les phrases contenues dans la prestation de serment entendue lors de leur entrée en fonction.

Le Président adresse d'ores et déjà ses remerciements à la Municipalité et à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation, la préparation et au bon déroulement de cette séance.

1) Appel

L'appel fait constater les absences excusées de : MM. Thomas Erbeia, Romuald Gouffon, Alain Jotterand, Xavier Jotterand, Dunnar Klinke, Jan Kocher, Béat Laubscher, Jean-Pierre Ruchat et Mmes Brigitte Urben et Doris Wicky.

Non excusée : Mme Annick Gebhard

Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte, et demande tout d'abord de modifier l'ordre du jour suite à une interpellation de M. Thierry Blanc à destination de la Municipalité, interpellation reçue après l'envoi des convocations à la séance du Conseil général de ce soir. Il informe que cette modification de l'ordre du jour est nécessaire afin que le Conseil puisse en débattre conformément à la loi.

D'autre part, à la demande de la Municipalité, le Président souhaite également avancer le point relatif à la communication de M. Nicolas Bresch, garde-forestier.

Ordre du jour modifié

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 13 juin 2024
3. Assermentation/démission

4. Préavis municipaux :
 - 03/2024 – Budget pour l'année 2025
 - 04/2024 – Statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC), District de Morges
 - 05/2024 – Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
5. Renouvellement de la Commission de gestion-finances
6. Communication de M. Nicolas Bresch, garde-forestier
7. Communications municipales
8. Interpellation de M. Thierry Blanc au sujet principalement de la gravière du Sépey
9. Divers et propositions individuelles
10. Contre appel

Avant d'ouvrir la discussion, le Président, Jérôme Borel, rend attentives les personnes qui ne sont pas encore assermentées qu'elles ne peuvent ni prendre la parole, ni participer aux votes des points qui précèdent leur prestation de serment.

L'ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Le Président rappelle que seules les corrections à apporter à ce document doivent être communiquées dans les éventuelles prises de paroles à suivre. Toutes autres considérations ou éventuelles reprises de débat doivent être faites sous le point « Divers et propositions individuelles » de l'ordre du jour.

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Aucune modification n'étant à apporter au document en question et la parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 juin 2024 est adopté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

3) Assermentation/démission

Le Président invite les citoyens et citoyennes qui désirent se faire assermenter à venir se placer près de la table du Bureau. Il s'agit de :

| | |
|-------------------|--------------------|
| Martial Pidoux | Laurent Dubois |
| Alexandre Burnier | Françoise Malherbe |
| Samira Burnier | Marie Burkhalter |
| Jennifer Tripet | Thierry Resin |

L'assemblée se lève et le Président lit la formule de serment, article 4 du Règlement du Conseil général de Ballens.

Les citoyens et citoyennes assermentés solennisent leur promesse en levant la main droite et en disant « je le promets ».

La secrétaire remet à ces nouveaux conseillers un exemplaire du Règlement du Conseil général de Ballens.

Par ailleurs, il n'y a pas de démission.

4) Préavis municipaux

4.1 Préavis municipal no 03/2024

Objet : Budget pour l'année 2025

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu un exemplaire de ce préavis et de ses annexes à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Mme Caroline Gavin, rapporteur de la commission gestion-finances qui a étudié cet objet, lit le rapport des délibérations. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, à l'unanimité.

Le Conseil décide :

- D'accepter le budget 2025 présenté par la Municipalité se soldant par un excédent de charges de CHF 66'760.00

4.2 Préavis municipal no 04/2024

Objet : Statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC), District de Morges

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu un exemplaire de ce préavis et de ses annexes à domicile, il n'en est pas fait lecture.

M. Sébastien Goy, rapporteur de la commission ad hoc qui a étudié cet objet, lit le rapport des délibérations. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

Le Conseil décide :

- D'accepter le projet final des statuts de l'ORPC District de Morges, version du 19 septembre 2024.

4.3 Préavis municipal no 05/2024

Objet : Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu un exemplaire de ce préavis et de ses annexes à domicile, il n'en est pas fait lecture.

M. Arnaud Wicky, rapporteur de la commission ad hoc qui a étudié cet objet, lit le rapport des délibérations. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

Le Conseil décide :

- D'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
- De donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM.

5) Renouvellement de la Commission de gestion-finances

Le Président informe l'Assemblée que M. Cédric Roch désire quitter, à la fin de cette année, sa fonction de président de la Commission gestion-finances dans une lettre datée du 22 novembre 2024. Il en donne lecture et remercie chaleureusement Cédric Roch pour son engagement durant les nombreuses années de son mandat.

Suite à cette démission, le Conseil doit compléter l'effectif du groupe qui se compose de :

- Mmes Caroline Gavin, Christl Dardel, Christine Decollongy et M. Patrick Goy, membres
- MM. Jean-Pierre Ruchat et Xavier Jotterand, membres suppléants.

M. Jean-Pierre Ruchat passe donc de membre-suppléant à membre.

Le Président passe la parole à M. Cédric Roch qui propose les personnes suivantes pour le renouvellement de la Commission de gestion-finances :

- Mme Caroline Gavin en tant que présidente
- M. Luc Favey en tant que membre suppléant.

Ces personnes acceptent leurs nouveaux mandats et aucune autre candidature n'est proposée par l'Assemblée. De ce fait, l'élection peut se dérouler tacitement. Le Conseil applaudit vivement les élus en guise d'approbation.

M. Cédric Roch remercie l'Assemblée, la Municipalité et particulièrement l'ancienne boursière, Mme Gabrielle Neuenschwander, pour la fructueuse collaboration entretenue durant ses 12 années d'activité au sein de la Commission de gestion-finances.

Le Syndic, M. Christian Croisier, remercie également M. Cédric Roch et tous ses collègues pour leur très bon travail.

6) Communication de M. Nicolas Bresch, garde forestier

Le Syndic présente M. Nicolas Bresch, garde forestier pour le groupement forestier Ballens-Mollens, dont le territoire s'étend du bord du lac jusqu'au pied du Jura en englobant les 16 communes qui le compose. De ce fait, M. Bresch est le gestionnaire des forêts de Ballens. Il est présent ce soir pour expliquer pourquoi une grande coupe a été faite au lieudit Les Marechet, soit à l'entrée des bois, sur la droite, le long de la route cantonale menant à Bière.

Etat des lieux de la situation sanitaire :

M. Nicolas Bresch donne un état des lieux de la situation sanitaire de la forêt de Ballens. Le bostryche typographe (aussi appelé scolyte) est un petit coléoptère mesurant au maximum un demi-centimètre de long. Il est responsable des principaux dégâts économiques dans les forêts suisses. Il s'attaque aux arbres les plus faibles, principalement aux épicéas.

Situation dans le canton :

M. Bresch informe que le bostryche est apparu et a prospéré suite à la tempête Lothar en 2001. Puis les sécheresses à répétition, l'absence de gel, les hivers doux, des sols séchards et la monoculture (spécifiquement des épicéas) lui ont permis de se développer de manière exponentielle ces dernières années.

Coupes sanitaires :

Peu de coupes sanitaires ont été faites entre 2022 et 2023 dans les bois de Ballens. En revanche, cette année, vu l'état des forêts, de grosses coupes ont dû être réalisées en février et en octobre 2024 au lieudit Les Marechet.

M. Bresch nous explique qu'il faut abattre, puis écorcer les bois bostrychés aussi vite que possible, pour éviter la prolifération de ces insectes ravageurs, et les évacuer vers des scieries. Il faut réagir promptement et ne pas hésiter à couper les arbres « contaminés » dès qu'ils sont repérés.

Questions pour l'avenir :

Ensuite, il y a lieu de rajeunir les forêts. Il faut privilégier des peuplements plus mélangés avec des essences différentes pour éviter les concentrations d'arbres du même genre sur les parcelles à replanter. Des plantations par « cellules » sont maintenant préconisées.

Aux diverses questions posées, M. Bresch répond :

- Les trappes pour phéromones ne sont utilisées que pour des questions de comptage.
- On voit que l'arbre est bostryché (avant que ses branches ne sèchent) aux traces ou monticules de sciure à son pied.
- Les bois bostrychés sont déclassés pour des raisons esthétiques (bois « bleuis ») lors de leur vente aux scieries. En effet la trace du bostryche se traduit par une coloration légèrement bleutée du bois, due à un champignon qui s'installe après les attaques du coléoptère.
- Les bois « bleuis » peuvent être utilisés pour produire des pellets (ou du bois de feu), mais le sont principalement pour faire des panneaux.
- La coupe effectuée au lieudit les Marechet s'est faite dans un peuplement qui comptait environ 90 % d'épicéas.

Le Syndic remercie M. Nicolas Bresch pour sa présentation et ses conseils précieux.

7) Communications municipales

M. Christian Croisier, Syndic, communique plusieurs informations à l'Assemblée, soit :

Projet d'irrigation pour l'agriculture dans le district :

Un projet d'irrigation pour les cultures, maraîchages et autres surfaces herbagères entre Morges et Montricher a vu le jour. Il concerne presque 8'000 hectares sur 18 communes et environ 275 exploitants. En effet, avec le changement climatique et le manque d'eau qu'il pourra induire, c'est toute une économie qui est en danger. Le projet d'étude d'irrigation en pompant de l'eau depuis le Léman a commencé cet automne. De plus amples informations seront disponibles d'ici au mois de mai 2025.

Gravière :

Le Syndic informe que le Canton a accepté le plan cantonal d'exploitation des gravières. 18 communes, reliées au train, sont comprises dans ce projet cantonal. Une séance publique d'information avec la DGE (Direction Générale de l'Environnement) n'a pas pu se dérouler comme l'avait prévu la Municipalité. En revanche une brochure informative, réalisée par le Canton, a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune au début de cette semaine.

Pour conclure ce point, M. le Syndic rappelle que toute la préparation de ce dossier est complexe. Plusieurs problèmes sont encore à résoudre en particulier la sous-capacité du train MBC pour le transport des matériaux. La date de mise à l'enquête n'a pas encore été fixée.

Distribution des sapins de Noël :

Elle aura lieu samedi 14 décembre. Du vin chaud sera servi !

M. Yves Coeytaux, Municipal, donne quelques explications à l'Assemblée sur le fonctionnement du système d'eau potable à Ballens. Le réseau d'eau de l'AIEBBM, dont dépend notre commune, tire son eau potable de 3 sources différentes :

- la nappe du Grand Marais
- le captage du Parc
- le puits de Berolle

A la suite d'une inspection du réseau par le service des eaux du Canton, des travaux d'assainissement ont dû être entrepris au pompage du Parc à Mollens. Durant cette période, l'eau potable distribuée venait du Grand Marais. Depuis quelques jours le puits du Parc est à nouveau fonctionnel.

Cependant, M. Coeytaux nous informe que le puits du Grand Marais est vieux. Il va donc falloir le rénover. Le Canton demande à ce que cela se fasse en coordination avec la Commune de Yens. L'étude va commencer.

A la question de savoir si l'eau puisée au Grand Marais est liée au Marais du Paudex, M. Coeytaux répond par l'affirmative. Il ajoute que cette nappe est également liée au ruisseau du Boiron. Par ailleurs, La Maison de la Rivière à Tolochenaz mène actuellement une étude pour répertorier tous les cours d'eau liés au Boiron.

M. Coeytaux informe également que la Commune de Ballens utilise environ 150 à 200 m³ d'eau par jour. Il précise également que chaque propriétaire est responsable de l'entrée d'eau dans sa maison.

8) Interpellation de M. Thierry Blanc au sujet principalement de la gravière du Sépey

Le Président, Jérôme Borel rappelle ce qu'est une interpellation selon l'article 57 du règlement du Conseil général de Ballens.

Afin que chacun puisse suivre la discussion, un exemplaire de l'interpellation signée par M. Thierry Blanc est distribué à l'Assemblée par le Bureau. Lecture en est faite par le Président.

Recevabilité de l'interpellation :

Le Président nous précise que l'interpellation n'est recevable que si elle est soutenue par au moins cinq membres du Conseil général. A main levée, l'interpellation est soutenue par 19 personnes.

Elle est donc recevable.

Prise en considération de l'interpellation :

Le Président informe que l'interpellation peut être traitée séance tenante sauf si une majorité des membres du Conseil souhaite en reporter le débat à la séance suivante. Il ouvre la discussion au sujet de ce choix procédural.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote :

Le report du débat au sujet de l'interpellation de M. Thierry Blanc est demandé par 24 voix, alors que 14 voix souhaitent que le débat ait lieu séance tenante. On relève aussi 7 abstentions.

L'Interpellation de M. Thierry Blanc sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général de Ballens qui, selon le Syndic M. Christian Croisier, pourrait avoir lieu entre mai et juin 2025.

M. Cédric Gendre prend la parole et demande qu'une réunion extraordinaire du Conseil général soit organisée pour traiter cette interpellation, considérant la date habituellement fixée pour le premier Conseil général de l'année.

M. Didier Roch demande s'il y a une urgence quelconque à traiter ce point avant l'agenda annoncé par le Syndic ? M. Gendre pense qu'il y a urgence compte tenu des incertitudes liées à la date de mise à l'enquête du projet.

M. Antoine Gavin mentionne que la Municipalité a donné à ses citoyennes et citoyens d'amples informations au sujet de la gravière dans la plaquette reçue cette semaine et qu'on peut s'y tenir.

Le Président Jérôme Borel demande qui appuie la proposition de la tenue d'un Conseil général extraordinaire ?

La proposition de la tenue d'un Conseil extraordinaire est acceptée par 15 voix, soit plus que le quorum nécessaire pour une telle demande selon l'article 44 du Règlement du Conseil général de Ballens.

Une réunion extraordinaire du Conseil général de Ballens sera convoquée avant la fin mars 2025.

9) Divers et propositions individuelles

M. Thierry Blanc remercie la Municipalité pour la brochure d'information à la population concernant le « Gisement de Gravier – Le Sépey ». Il mentionne que depuis juin 2024, son regard sur la question de la gravière a changé vu les questions soulevées à son sujet. Il remercie l'Assemblée de l'attention portée à son interpellation malgré le report de son traitement à une prochaine séance.

M. Gilles Roch remercie les personnes qui ont organisé la course du Conseil général à Berne qui était une réussite. Le Président souligne que le mérite en revient à la Municipalité qui organise chaque année cet évènement.

Mme Françoise Malherbe demande, au vu des économies qui pourraient être faites, pourquoi l'éclairage public a été rétabli pendant la nuit ?

M. Christian Croisier, Syndic, répond que l'extinction de l'éclairage public durant la nuit n'a montré qu'une économie d'environ CHF 2'000.-. La principale raison de sa remise en marche est la sécurité. En effet, des accidents dus à des chutes ont eu lieu aux abords de la terrasse du restaurant durant la période d'extinction de l'éclairage public. De plus, l'obscurité totale induit également un problème d'insécurité sur les trottoirs et surtout sur les passages piétons, qui doivent rester éclairés.

10) Contre appel

Le contre appel fait toujours constater l'absence de Mme Annick Gebhard.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour sa participation et l'invite à partager le verre de l'amitié à l'issue de la séance. Il nous souhaite également de belles fêtes.

Pour conclure, le Président souhaite à toutes et tous un bon retour dans leurs foyers et leur adresse ses meilleurs vœux pour l'an nouveau.

L'Assemblée est levée à 21h52.